

ALIÉNATION DE BIENS

Aux personnes intéressées.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), la Ville de Rimouski a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement qu'à l'enchère ou par soumissions publiques.

BIEN(S) ALIÉNÉ(S)	DATE(S) DE L'ALIÉNATION	ACQUÉREUR(S)	PRIX
Lot 6 387 549 du cadastre du Québec	2022-05-02	Monsieur Jean-Pierre Cabot Madame Cynthia Bussières Cyr	67 109,09 \$
Lot 6 536 315 du cadastre du Québec	2023-01-17	9004-1856 Québec inc.	130 331,22 \$
Lot 6 539 898 du cadastre du Québec	2023-01-12	Dépôt-Direct inc.	105 272,00 \$

FAIT À RIMOUSKI, CE 15^e JOUR DE FÉVRIER 2023



Le greffier,
Julien Rochefort-Girard, avocat